



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/47
TD/B/COM.3/EM.15/3
25 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Réunion d'experts sur les stratégies de commerce
électronique pour le développement
Genève, 10-12 juillet 2002

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES STRATÉGIES
DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

tenue au Palais des Nations, à Genève
du 10 au 12 juillet 2002

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Résumé du Président	2
II. Questions d'organisation	11
<u>Annexe</u>	
Participation.....	12

Chapitre I

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Introduction

1. La Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement: Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique s'est tenue du 10 au 12 juillet 2002, en application de la décision prise en février 2002 à sa sixième session par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. La Réunion d'experts avait pour objet de présenter et d'analyser l'expérience de pays développés et de pays en développement ainsi que d'engager une réflexion sur les éléments essentiels de stratégies nationales participatives et globales en matière de commerce électronique, leur mise en œuvre et leurs incidences pour les pays en développement. Les délibérations au titre du point 3 de l'ordre du jour se sont articulées autour des thèmes suivants:

- a) Les liens et interactions entre les stratégies de commerce électronique et d'autres aspects des stratégies et politiques de développement;
- b) La définition des stratégies nationales de commerce électronique: présentation des expériences nationales;
- c) La mise en valeur des ressources humaines et la formation aux fins du commerce électronique;
- d) Les aspects juridiques et réglementaires des stratégies de commerce électronique;
- e) Les télécommunications, l'infrastructure et l'accès;
- f) La conception des stratégies de commerce électronique: les rôles des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux;
- g) L'appui international aux stratégies nationales et régionales de commerce électronique.

Stratégies de commerce électronique et développement

2. Les experts ont exposé leurs vues sur un large éventail de questions touchant au développement du commerce électronique et des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier dans l'optique des pays en développement. Ils ont notamment examiné l'état de développement du commerce électronique et des TIC, les principaux obstacles rencontrés par les pays en développement et les stratégies susceptibles d'être utilisées pour promouvoir le commerce électronique et les TIC dans les pays en développement. On trouvera ci-après un récapitulatif des principaux points abordés, qui ont fait l'objet d'un large consensus.

La contribution du commerce électronique et des TIC au développement

3. Les experts se sont accordés à reconnaître l'importance du commerce électronique et des TIC pour le développement socioéconomique de leur pays. Dans de nombreux pays développés et certains pays en développement, les données d'expérience indiquaient que le commerce électronique et les TIC avaient eu des répercussions économiques sensibles sur les entreprises et la société dans son ensemble. Dans ces pays, le commerce électronique et l'entreprise électronique jouaient désormais un rôle important dans la production et l'échange de biens et services.
4. La contribution du commerce électronique et des TIC ne se cantonnait pas à l'échange de biens et services. On en tirait également parti dans de nombreux secteurs de la vie économique et sociale, entre autres dans l'activité manufacturière, les achats, la distribution et les services financiers, secteurs dont ils avaient permis d'améliorer l'efficacité de même que celle de la gestion des entreprises, tout en induisant un relèvement du niveau de compétences des travailleurs. Ils tendaient en outre à améliorer la prestation de services publics ainsi que l'accès à des services sociaux comme l'éducation ou la santé.
5. Le commerce électronique était devenu un élément moteur de la mondialisation économique. De nombreuses entreprises situées dans des pays en développement étaient ainsi devenues parties intégrantes de réseaux mondiaux de chaînes d'approvisionnement pour la production, qui recouraient toujours plus aux méthodes du commerce électronique. Par l'intermédiaire de ces réseaux, des entreprises de pays développés incitaient des entreprises de pays en développement à adopter de nouvelles technologies de l'information. Les pays qui ne s'engageaient pas dans le commerce électronique risquaient de compromettre la compétitivité de leurs entreprises.
6. De nombreux pays en développement commençaient seulement à tirer parti des grands avantages potentiels du commerce électronique et des TIC. Le fossé entre pays développés et pays en développement s'agissant du recours au commerce électronique et aux TIC demeurait donc considérable. Les causes foncières de cette situation ont été amplement exposées. À leur nombre on comptait: la méconnaissance du commerce électronique et des TIC ainsi que de leurs avantages; des carences au niveau de l'infrastructure des télécommunications et de la connectivité Internet; le coût inabordable de l'accès à l'Internet; le défaut de cadre juridique et réglementaire adéquat; la pénurie de personnel qualifié; le non-recours à la langue locale et à un contenu local; le manque de compétences et d'entrepreneurs. Parmi les autres facteurs limitants figuraient l'absence de mécanismes adaptés de paiement en ligne, la taille insuffisante des marchés locaux et l'absence de marques commerciales.

Nécessité de stratégies pour le développement du commerce électronique et des TIC

7. Les avantages potentiels du commerce électronique et des TIC pour la société et le processus de développement étaient manifestes mais n'étaient guère susceptibles de se concrétiser sans des efforts délibérés tendant à formuler et à mettre en œuvre des stratégies électroniques (stratégies pouvant être utilisées pour promouvoir le commerce électronique et les TIC dans les pays en développement). Les facteurs ayant entravé le développement du commerce électronique et des TIC dans les pays en développement devaient être traités dans

le cadre d'actions concertées. Dans la plupart des cas, les solutions passaient par des décisions politiques et la détermination des priorités. Les données d'expérience relatives à nombre de pays développés et de pays en développement étant parvenus à développer le commerce électronique et les TIC faisaient en effet apparaître le rôle déterminant des politiques et stratégies publiques formulées et exécutées aux différents échelons de la société. Les gouvernements devaient privilégier l'instauration d'un environnement global et cohérent propice au commerce électronique et aux TIC qui profite à l'ensemble de la société. Dans certains cas, les stratégies électroniques pouvaient nécessiter de profondes réformes décisionnelles et structurelles - que seuls les gouvernements étaient à même de réaliser - propres à favoriser une plus large participation des différentes parties prenantes.

Modulation des stratégies électroniques en fonction des besoins des différents pays

8. Plusieurs experts ont souligné qu'un large éventail de stratégies électroniques pouvaient être appliquées aux pays en développement en général mais qu'aucune panoplie particulière de stratégies électroniques ne pouvait correspondre aux conditions et besoins de tous les pays en développement. Diverses stratégies étaient dans la pratique susceptibles d'être mises en œuvre pour assurer un développement viable du commerce électronique et des TIC dans les différents pays. La réussite d'une stratégie électronique supposait en particulier son adaptation à l'environnement économique, social et politique d'un pays déterminé, en s'inspirant du corpus international de bonnes pratiques en formation et en ayant à l'esprit des questions telles que l'harmonisation et l'interopérabilité.

9. Les stratégies électroniques devaient être envisagées comme des ensembles de mesures se complétant les unes les autres. La mise en œuvre d'un petit nombre seulement de stratégies électroniques pouvait se révéler insuffisante étant donné que les domaines dans lesquels aucune action n'était engagée risquaient de nuire à l'efficacité des stratégies mises en place. Ainsi, des domaines comme les questions juridiques, la sensibilisation, les ressources humaines, l'infrastructure et l'accès, les paiements électroniques, la distribution et la facilitation du commerce devaient être considérés ensemble et se développer en parallèle.

Nécessité d'associer toutes les parties prenantes aux stratégies électroniques

10. Les gouvernements pouvaient grandement contribuer à associer pleinement les parties prenantes en instituant le cadre requis. Les réussites enregistrées avaient montré que la mise en place à l'échelon le plus élevé de l'État d'une entité regroupant toutes les parties prenantes constituait un élément déterminant d'une stratégie électronique. Le développement du commerce électronique et des TIC était un processus aux dimensions multiples et la conception et l'exécution de stratégies électroniques efficaces requéraient l'intervention de toutes les parties prenantes, dont les représentants de la haute administration, les associations d'entreprises, la société civile et les consommateurs. Il a en outre été souligné que les gouvernements pouvaient donner une impulsion, par exemple en informatisant l'administration.

11. Malgré le rôle crucial revenant aux gouvernements dans le lancement et l'application de stratégies électroniques, en fin de compte une grande part des investissements nécessaires devaient être réalisés par le secteur privé. Les données d'expérience indiquaient que le secteur privé avait été l'intervenant le plus novateur et le principal élément moteur du développement du

commerce électronique et des TIC. Les décisions concernant les modalités d'application de la technologie aux activités commerciales prises par le marché étaient en général plus efficaces que celles prises par les pouvoirs publics. Une stratégie électronique combinant intervention publique et initiative du secteur privé de manière complémentaire était toutefois la seule viable.

Nécessité de libéraliser l'environnement économique

12. Les experts ont estimé que la réussite du commerce électronique pourrait être accentuée par des réformes, notamment la libéralisation de secteurs comme les télécommunications ou les systèmes de paiement. Les experts ont toutefois souligné que pareille stratégie risquait de nuire à la cohésion sociale si elle ne s'accompagnait pas de mesures correctives prenant en considération les besoins des groupes de population et des régions susceptibles d'en ressentir les effets négatifs. D'ambitieuses mesures de libéralisation de cet ordre devraient s'inscrire dans un processus plus vaste de réformes structurelles de l'économie nationale. La libéralisation devait de plus en bonne logique s'effectuer de manière cohérente dans tous les secteurs ou services. Libéraliser certains secteurs sans toucher à certains était susceptible d'entraver la mise en œuvre intégrale des stratégies. Les experts ont également estimé que dans le souci de renforcer l'accès et la connectivité, la libéralisation et les réformes structurelles devaient, dans la mesure du possible, être complétées par des solutions technologiques à assise communautaire mettant en œuvre les langues locales et ne nécessitant pas d'ordinateurs.

Mesure de l'efficacité des stratégies électroniques

13. Les experts ont noté qu'il était essentiel de mesurer le degré de réussite des stratégies électroniques en cours d'application afin d'évaluer leur efficacité de manière appropriée et de définir les stratégies futures. Il a été toutefois constaté que les méthodes de mesure variaient selon les pays et que les réalisations des différents pays étaient donc difficilement comparables. Certains indicateurs, tels que le degré de préparation à l'électronique (e-readiness) et l'accroissement de la productivité du travail imputable à l'utilisation du commerce électronique et des TIC, pouvaient en théorie être mesurés mais dans la pratique c'était chose difficile. Des experts ont en outre fait valoir qu'il serait utile d'élaborer une série d'indicateurs se prêtant à des comparaisons internationales pour mesurer l'efficacité des activités de commerce électronique.

Sensibilisation et mise en valeur des ressources humaines

14. Les divers aspects du commerce électronique et des TIC, tels que leurs avantages, les questions juridiques et réglementaires en jeu, les meilleures pratiques, les solutions technologiques, étaient méconnus dans de nombreux pays en développement. Cette méconnaissance était perceptible à tous les échelons - décideurs du secteur public et du secteur privé et consommateurs. C'est pourquoi, il était crucial de sensibiliser toutes les parties prenantes, mais plus particulièrement les petites et moyennes entreprises. L'action de sensibilisation pouvait être menée de diverses manières, notamment en incorporant des modules d'enseignement adaptés dans le système éducatif, en mettant en place des activités de formation appuyées par les pouvoirs publics et les entreprises et en favorisant les échanges d'informations et d'idées par le canal d'ateliers et de conférences. Des campagnes de sensibilisation de la population pouvaient en outre être menées par l'intermédiaire des médias.

15. Les experts ont estimé que la mise en valeur des ressources humaines constituait un volet déterminant des stratégies de commerce électronique et l'un des goulets d'étranglement les plus graves pour les pays en développement désireux de s'engager avec des chances de réussite dans le commerce électronique et les TIC. Dans de nombreux pays en développement, le taux d'alphabétisation était faible et le degré d'instruction était insuffisant pour apporter à l'organisation du travail tous les changements qui s'imposaient pour utiliser efficacement le commerce électronique et les TIC.

16. Les experts ont constaté que pour remédier à l'insuffisance des taux d'alphabétisation et du degré d'instruction, il fallait que les gouvernements, en coopération avec le secteur privé, investissent dans l'éducation et l'information et formulent des politiques judicieuses de mise en valeur des ressources humaines afin de tirer pleinement parti des TIC et du commerce électronique. Les systèmes éducatifs et les programmes d'enseignement devaient être adaptés de manière à prendre pleinement en considération les impératifs du commerce électronique et des TIC.

17. Dans les plans de mise en valeur des ressources humaines, il faudrait désormais privilégier non plus la transmission d'information et de connaissance mais l'apprentissage d'une pensée critique et créative. Les politiques de mise en valeur de ressources humaines devraient être conçues de manière à garantir aux hommes et aux femmes un accès égal aux possibilités d'emploi. Des mesures devraient être prises pour endiguer la déperdition de main-d'œuvre imputable à l'exode des compétences. À cet effet, il faudrait prendre des dispositions pour recenser et suivre les nationaux employés dans des pays développés et les nationaux de retour de ces pays ainsi que leur offrir des conditions avantageuses à leur retour ou même les inciter à rentrer au pays. Plusieurs experts ont signalé des réussites exemplaires en la matière.

18. Les experts ont également noté que le fait pour un pays en développement d'être doté de compétences spécialisées en technologie de l'information pourrait contribuer à inciter des entreprises de pays développés du secteur de la technologie de l'information à y implanter des succursales ou filiales.

Aspects juridiques et réglementaires

19. La nécessité d'une infrastructure juridique et décisionnelle soutenant et favorisant les activités de commerce électronique constitue l'une des principales questions sur lesquelles les responsables de l'élaboration des politiques devraient se pencher lors de la formulation d'une stratégie de commerce électronique. La législation devrait viser à garantir la sécurité juridique ainsi que la prévisibilité et la neutralité technologique et commerciale ainsi qu'à lever les obstacles à l'accès au commerce électronique et à son utilisation ainsi qu'à la libre circulation des flux de commerce électronique. Ainsi, il était essentiel de veiller à ce que les transactions en ligne soient juridiquement valides, contraignantes et exécutoires. Bien que de nombreuses questions telles que le droit applicable, la juridiction, et la protection du consommateur, de la vie privée et de données demeurent sans réponse à l'échelon international, un certain nombre de lois types et d'instruments internationaux avaient été élaborés par la communauté internationale pour encadrer le commerce électronique. Les experts ont souligné, entre autres, l'importance revenant à la loi type de 1996 de la CNUDCI sur le commerce électronique et à la loi type de la CNUDCI de 2001 sur les signatures électroniques ainsi qu'aux guides pour leur incorporation dans le droit

interne. La souplesse inhérente à une législation type était dans bien des cas adaptée aux États souhaitant apporter diverses modifications à un texte uniforme.

20. Les priorités des politiques nationales devaient être prises en considération dans le cadre juridique afin de réduire au minimum les incertitudes et d'encourager la confiance dans le commerce électronique et son utilisation. Le cadre juridique - élément déterminant d'un environnement propice - influait sur la participation au marché. On a insisté sur le processus de réforme et son échelonnement. En outre, les experts ont souligné qu'il importait de dialoguer et débattre intensivement avec toutes les parties prenantes avant de formuler une législation relative au commerce électronique de manière à parvenir à un équilibre juste et équitable entre les différents intérêts en jeu.

21. Les experts ont souligné que les États devaient prendre en considération leurs besoins particuliers lors de l'adoption de tout nouveau texte législatif relatif au commerce électronique, tout en tenant compte de la dimension internationale du commerce électronique et du caractère souhaitable d'une harmonisation et d'une compatibilité régionales de la réglementation.

22. Les experts ont mis en évidence un certain nombre de questions juridiques d'importance, telles que le règlement alternatif/en ligne des litiges, la passation électronique des contrats, la protection du consommateur, la protection de la vie privée et des données, la cybercriminalité, la fiscalité, les douanes, la juridiction, l'importation et la distribution, et les droits de propriété intellectuelle, y compris la gestion des droits numériques. Ils ont insisté sur la nécessité pour les pays en développement de participer au débat international en cours. En outre, face à la nature convergente du commerce électronique, les experts ont noté l'importance et l'utilisation grandissantes des principes généraux du droit de la concurrence aux fins de la lutte contre toutes activités anticoncurrentielles sur la scène du commerce électronique.

23. Il a été souligné que l'harmonisation allait soulever des difficultés dans un certain nombre de domaines comme la fiscalité, les droits de douane, la confidentialité et la sécurité des données, ce en raison des disparités socioéconomiques que présentaient les pays. Il importait néanmoins de parvenir à un certain degré d'interopérabilité afin d'éviter de susciter des obstacles au développement du commerce électronique. Les experts se sont penchés sur un autre sujet de préoccupation: l'application extraterritoriale de certaines lois nationales régissant le commerce électronique qui risquaient d'entrer en conflit avec d'autres législations nationales. On a souligné que l'effacement des frontières soulevait des questions touchant à l'applicabilité des principes traditionnels de juridiction et de droit à un environnement électronique.

24. Même s'il était notoire que l'évolution du commerce et de la technologie est bien souvent en avance par rapport à celle du droit et si l'histoire enseignait que le droit s'adaptait pour répondre aux exigences commerciales et financières et faciliter le commerce, il était tout aussi vrai qu'une place devait être faite dans l'espace technologique aux prescriptions juridiques pertinentes. Il en allait tout à fait ainsi avec le commerce électronique puisque les lois de nombreux pays intégraient des prescriptions concernant des éléments comme la négociabilité et les titres justificatifs. En outre, la réglementation efficace de certaines questions liées au commerce électronique telles que les courriers électroniques non sollicités et la gestion des droits numériques supposait que les solutions législatives se doublent de solutions techniques.

25. Les experts ont souligné que la neutralité médiatique constituait un principe important à prendre en considération par les gouvernements lors de l'adoption de textes législatifs.

26. Les experts ont constaté l'importance que revêtait la signature électronique dans le contexte du commerce électronique en tant qu'instrument crucial permettant d'authentifier les communications électroniques. Il importait que les pays souhaitant utiliser diverses techniques de signature électronique adoptent une législation propre à conférer un effet juridique aux signatures électroniques utilisées. Même si un grand nombre de pays avaient adopté des textes législatifs reconnaissant la validité des signatures électroniques, des progrès restaient à accomplir en termes de reconnaissance mutuelle des certificats et signatures électroniques étrangers.

27. De nombreux experts ont jugé prioritaire la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement souhaitant adapter leur droit interne aux impératifs du commerce électronique. La communauté internationale a été appelée à renforcer ses activités en la matière. En outre, on a considéré que l'intensification de la formation et l'éducation constituaient un passage obligé pour le développement du commerce électronique.

Télécommunications, infrastructure et accès

28. Les experts ont examiné sous plusieurs angles la question des télécommunications, de l'infrastructure et de l'accès (TIA), qui a été abordée en tenant compte des différences que présentaient entre eux les pays en développement sur les plans de la technologie et de la société, mais aussi dans l'optique du clivage zones rurales-zones urbaines dans les pays. On a estimé que la desserte universelle était un objectif qui ne devait pas concerner la seule téléphonie mais aussi les technologies de l'Internet et du commerce électronique. Lors du débat sur les modèles et politiques propres à promouvoir les télécommunications, l'infrastructure et l'accès dans les zones rurales, les experts se sont accordés à reconnaître que l'accès et l'infrastructure en conjonction avec un contenu local en langue locale et présentant un intérêt pour les communautés locales constituaient un objectif valable.

29. On a fait observer que les pays en développement, en particulier leurs zones rurales, ne pouvaient attendre que les technologies de pointe se matérialisent avant de s'engager dans l'utilisation de l'Internet et dans la pratique du commerce électronique. Des politiques et pratiques pourraient être élaborées et mises en œuvre en conditions réelles en connexion avec les activités commerciales existantes. Des projets communautaires, même des projets mettant en nature des technologies simples (par exemple la messagerie électronique communautaire ou parrainée par les PTT) devraient être encouragés afin de conforter la cohésion sociale.

30. Le débat consacré aux logiciels «libres» a permis de se faire une idée de leurs différentes applications pratiques dans les pays en développement. Les logiciels libres pourraient revêtir de l'importance pour les pays en développement car ils étaient peu coûteux, autorisaient l'élaboration d'application en langue locale et pouvaient être utilisés aux fins du développement des télécommunications, de l'infrastructure et de l'accès à l'échelon communautaire. Sans nécessairement être gratuits, les logiciels libres étaient fréquemment disponibles à un prix sensiblement inférieur au prix des produits commerciaux. Les logiciels libres réclamaient toutefois des investissements dans la formation et la sensibilisation afin d'en faire connaître les caractéristiques et les limites. On a aussi fait observer que dans le contexte du marché mondial

des logiciels, les logiciels libres donnaient aux consommateurs un choix accru et contrecarraient les pratiques monopolistiques. De nombreux gouvernements et organismes publics de pays développés et de pays en développement avaient adopté des systèmes d'exploitation et des applications libres.

31. L'utilisation des logiciels - libres ou commerciaux - était tributaire de l'accès à du matériel d'un prix abordable. On a procédé à l'examen d'un certain nombre d'interventions types, notamment le subventionnement de l'achat d'ordinateurs personnels par les ménages et la mise en place et le subventionnement de centres communautaires d'accès. On s'est interrogé sur la manière d'inciter les utilisateurs à recourir à la technologie à des fins d'activités commerciales et de développement (santé, éducation, etc.). On a fait observer que l'intensification du recours à des TIC commerciales par le biais du développement des télécommunications, de l'infrastructure et de l'accès devait s'accompagner d'actions des pouvoirs publics tendant à mettre le secteur financier en ligne. On s'est en outre interrogé sur la nécessité de procéder à l'évaluation critique des domaines dans lesquels le secteur privé obtenait les meilleurs résultats et dans lesquels le secteur public ne pouvait apporter de contributions significatives.

32. Les stratégies électroniques relatives aux télécommunications, à l'infrastructure et à l'accès devaient être élaborées et mises en œuvre en prenant en considération toutes les couches de la société dans le souci de réduire autant que possible la fracture numérique. Un financement public ou d'autres formes de subventionnement devraient être envisagés compte tenu des objectifs de développement à long terme s'agissant des zones rurales où les investissements privés dans le développement des communications ne pouvaient être rentables.

33. Les experts ont examiné plusieurs stratégies propres à intensifier l'usage commercial des points d'accès à assise communautaire tels que les écoles, les cybercafés, les télécentres et autres installations publiques. Les experts ont souligné que les projets à assise communautaire requéraient des compétences locales en matière d'entreprise. Des services communautaires pouvaient en outre aisément être mis en place en recourant à des logiciels libres.

Appui international aux stratégies électroniques

34. La communauté internationale pourrait apporter son appui aux efforts tendant à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de commerce électronique. Dans les plans d'action issus d'initiatives mondiales récentes, telles que le Groupe de travail du G8 sur les possibilités du numérique ou le Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, une place était faite aux thèmes des stratégies électroniques nationales, la réduction de la fracture numérique étant perçue comme un élément crucial de la lutte mondiale contre la pauvreté. On a souligné qu'il importait de relier ces efforts à ceux d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine des TIC et du développement.

35. Les experts ont noté avec satisfaction que tous les grands organismes donateurs s'étaient engagés dans un processus de réexamen de leurs politiques en vue de faire une place aux TIC dans leurs programmes de développement. L'appui apporté devrait, dans la mesure du possible, être coordonné afin de réduire au minimum les doubles emplois.

36. Les organismes donateurs devraient incorporer un volet développement du commerce électronique et des TIC dans leurs programmes d'aide aux pays en développement. Dans les pays en développement s'étant dotés d'une stratégie électronique nationale, cette stratégie devrait servir à répertorier les domaines nécessitant à titre prioritaire un appui international.

37. Les experts sont convenus que des stratégies électroniques constituaient la clef de voûte d'une stratégie ou approche mondiale des TIC au service du développement. Les initiatives nationales, qui étaient actuellement étroitement axées sur l'infrastructure et l'accès, devaient être réorientées dans le sens d'une approche holistique intégrant la mise en valeur des ressources humaines, le développement des capacités à l'échelon de l'entreprise et la participation de la population. Il importait d'utiliser les TIC dans un cadre qui en maximise les avantages socioéconomiques, notamment les effets positifs des nouvelles technologies sur la santé publique, la lutte contre la pauvreté, la réduction des disparités entre hommes et femmes et la démocratisation de la gouvernance.

38. On a de plus insisté sur l'importance que revêtaient des réseaux régionaux en ce qu'ils pouvaient permettre tant de faciliter les échanges de données d'expérience entre pays confrontés à des défis analogues et dotés de caractéristiques socioéconomiques communes que de concilier dynamisme technologique et souci d'interopérabilité, souci qui tendait à pousser les pays vers la fixation de normes. Une solution pourrait être recherchée dans la définition de normes évolutives à l'échelon régional.

39. Des experts ont en outre estimé que les TIC étaient impuissantes face à certaines contraintes et que les dispositions prises à l'échelon international pour exploiter la contribution potentielle des nouvelles technologies au développement devaient donc être complétées par des actions menées sur d'autres fronts, notamment, par exemple, l'élargissement de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement.

40. Lors de la conception de leurs stratégies de commerce électronique, les pays en développement devraient réfléchir aux moyens d'accroître leur participation aux instances internationales dans lesquelles étaient examinées les questions en rapport avec les politiques et la réglementation du commerce électronique et des TIC, notamment l'OMC, l'UIT, l'OMPI, la CNUDCI et l'ICANN.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

41. La Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement: Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 10 au 12 juillet 2002.

B. Élection du bureau

42. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau suivant:

Président: S. E. M. Mohamad Hamid Mohamad Jaafar (Brunéi Darussalam)

Vice-Présidente/Rapporteuse: M^{me} Mariel Picado (Costa Rica)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

43. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/EM.15/1. L'ordre du jour de la Réunion se lisait comme suit:

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Stratégies de commerce électronique pour le développement: Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique
4. Adoption du rapport de la Réunion

D. Documentation

44. Pour l'examen de la question de fond inscrite à l'ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée: «Stratégies de commerce électronique pour le développement: Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique» (TD/B/COM.3/EM.15/2).

E. Adoption du rapport de la Réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

45. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la Réunion.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des experts des États membres ci-après de la CNUCED ont participé à la Réunion:

Afrique du Sud	Kirghizistan
Allemagne	Lettonie
Antigua-et-Barbuda	Liban
Azerbaïdjan	Madagascar
Bahreïn	Malaisie
Barbade	Maroc
Bélarus	Maurice
Bénin	Mongolie
Botswana	Népal
Brésil	Nigéria
Brunéi Darussalam	Oman
Burkina Faso	Ouganda
Cameroun	Pakistan
Canada	Pays-Bas
Chine	Philippines
Costa Rica	Pologne
Cuba	Qatar
Djibouti	République de Corée
Égypte	République populaire démocratique de Corée
Estonie	République tchèque
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
France	Soudan
Gambie	Suisse
Grèce	Thaïlande
Guinée	Togo
Inde	Uruguay
Iran (République islamique d')	Yémen
Jamaïque	Zambie
Jordanie	Zimbabwe
Kenya	

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/EM.15/INF.1.

2. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la Réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation arabe du travail
Communauté européenne
Organisation de la Conférence islamique
Centre Sud

3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Réunion:

Organisation internationale du Travail
Banque mondiale
Union postale universelle
Union internationale des télécommunications
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

4. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, la Commission économique pour l'Europe et le Programme des Nations Unies pour le développement étaient représentés.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion:

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Organisation internationale de normalisation
Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies

6. Les animateurs ci-après ont participé à la Réunion:

M. Samir Baradhi, Directeur général adjoint, Byblos Insurance Co., Liban
M. Éric Caprioli, professeur et avocat, EDHEC, Nice (France)
M. Garegin Chugaszyan, Directeur exécutif, Fondation pour la technologie de l'information, Erevan (Arménie)
M^{me} Catherine Mann, Senior Fellow, Institute for International Economics, Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique)
M^{me} Swasti Mitter, Visiting Professor, University of Sussex (Royaume-Uni)
M. Ezzeddine Nciri, Conseiller, services publics, Bureau du Premier Ministre (Tunisie)
M^{me} Swayandipta Pal Chauduri, Coordinatrice, Pearl Mengers (Inde)
M^{me} Vanda Scartezini, Secrétaire à la politique de la technologie de l'information, Ministère des sciences et de la technologie (Brésil)
M. Linnar Viik, Conseiller auprès du Premier Ministre (Estonie)